Des sénateurs LR veulent modifier la loi de 1905 pour «préserver les crèches», «symboles culturels et non cultuels» et «traditions immémoriales de la nation française»

22/12/2022 à 18h14



Une vingtaine de sénateurs LR proposent de modifier la loi sur la laïcité de 1905 afin de «*préserver les crèches*» qui sont des «*symboles culturels et non cultuels*» et «*des traditions immémoriales de la nation française*», dans un communiqué publié jeudi 22 décembre. Cette proposition intervient alors que les crèches de Beaucaire et de Béziers font régulièrement l'objet de poursuites.

Les sénateurs, emmenés par Stéphane Le Rudulier (LR/Bouches-du-Rhône), ont déposé une proposition de loi (PPL) en réaction à de récentes décisions de justice qui ont ordonné le retrait des crèches de Noël installées à l'hôtel de ville de Perpignan par le maire RN Louis Aliot et de Béziers (Hérault) dont le maire Robert Ménard est proche de ce parti.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) avait saisi la justice en référé, procédure d'urgence, estimant que ces crèches étaient contraires à la loi de 1905. «Les symboles de nos traditions sont attaqués par un mouvement politique extrémiste et wokiste qui vise à déconstruire ce que nous sommes: arbres de Noël, crèches, santons, galettes des rois et même œufs de Pâques sont visés», ont écrit les sénateurs auteurs de cette PPL.

«*Afin de préserver les crèches*» qui sont des «*symboles culturels et non cultuels, des traditions immémoriales de la nation française*», (les sénateurs) ont déposé une proposition de loi visant à modifier l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État», selon le communiqué.

Les élus proposent de compléter l'article 28 «*en ajoutant des cas d'exception en lien avec les traditions immémoriales de la France, à savoir la présence temporaire des crèches et arbres de Noël, de santons, des galettes des rois et d'œufs de Pâques*».

Les crèches de Beaucaire (Gard), dont le maire d'extrême droite est Julien Sanchez, et de Béziers font régulièrement l'objet de poursuites en justice, mais continuent à être installées chaque année par les édiles. À Perpignan, la crèche, jugée non transportable par la mairie, restera dans l'hôtel de ville et sera démontée à la rentrée de janvier.

Le Figaro